

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-TITE-DES-CAPS  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 7 août 2017 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: Mme Sylvie Verreault, agissant à titre de secrétaire d'assemblée  
Un (1) contribuable

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10755)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Dépôt rapports financiers trimestriels
5. Avis de motion pour règlement d'emprunt – camion(s) incendie
6. Demande de salle gratuite – Fête de la culture
7. Prêt salle des loisirs – cours de peinture
8. Formation pour les élections 2017
9. Inscription au Colloque de zone de l'ADMQ 2017
10. Fauchage le long des routes pour 2017
11. Mandat pour correctif – fossé de drainage avenue Royale
12. Mandat pour correctif sur la caserne de pompiers
13. Nettoyage des regards et puisards pour 2017
14. Renouvellement de contrat d'entretien avec le MTQ
15. Recommandation de paiement retenue finale – travaux rue Industrielle
16. Processus de médiation – Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré
17. Inscription au congrès 2017 de la FQM
18. Mandat d'ingénieur – garage municipal
19. Correspondances et divers
20. Paiement des comptes
21. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10756)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 10 juillet 2017 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

### 3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal qu'il a assisté à une réunion de la MRC le 4 juillet dernier sur le PGMR. La MRC pense compost mais regarde également l'option de la biométanisation des boues qui pourrait s'effectuer à l'usine de Beaupré ou à celle de l'Ange-Gardien. Un projet de résolution a été demandé pour effectuer l'étude de ces deux projets.

Monsieur Christian Lebel, Conseiller, mentionne quant à lui qu'aucune réunion n'est encore prévue concernant le regroupement des Offices municipaux d'habitation de la Côte-de-Beaupré.

### 4. DÉPÔT DE RAPPORTS TRIMESTRIELS

Monsieur le Maire fait un bref résumé des rapports suivants, déposés devant le Conseil municipal, se rapportant à l'administration municipale :

- rapport financier trimestriel de la Municipalité ;
- rapport financier trimestriel du Comité des loisirs.

### 5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Camion(s) incendie (Avis # 10757)

Je soussigné, Éric Lachance, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement d'emprunt pourvoyant à décréter l'achat de nouveau(x) camion(s) incendie avec équipements.

---

M. Éric Lachance

### 6. DEMANDE DE SALLE GRATUITE – FÊTE DE LA CULTURE

(Rés. # 10758)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande formulée par la responsable de la bibliothèque Emma-Duclos entourant l'organisation des activités de la Fête de la culture, pour le prêt à titre gratuit de la salle des loisirs ; lesquelles activités se tiendront les 20 et 21 octobre 2017.

### 7. PRÊT SALLE DES LOISIRS - COURS DE PEINTURE (Rés. # 10759)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le prêt, à titre gratuit, de la salle des loisirs pour la tenue d'un atelier d'arts donné par madame Marie Tardif, artiste-peintre, qui sera tenu à l'automne 2017 et l'hiver 2018 et ce, pour une durée de douze (12) semaines environ par session.

### 8. FORMATION POUR LES ÉLECTIONS 2017 (Rés. # 10760)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

D'autoriser monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, qui agira à titre de président d'élection, ainsi que madame Sylvie Verreault, secrétaire, qui agira à titre de secrétaire d'élection, à participer à une formation servant de rafraîchissement pour les élections de novembre 2017, donnée par le DGE, qui se tiendra à La Malbaie le 14 septembre 2017.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à cette formation sur présentation des pièces justificatives.

9. INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ 2017  
(Rés. # 10761)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

D'autoriser monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, à participer au colloque de zone de l'ADMQ, section de la Capitale, qui se tiendra à Baie St-Paul, les 13, 14 et 15 septembre 2017 au coût de 200 \$, taxes et repas inclus.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à cette activité sur présentation des pièces justificatives.

10. FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES POUR 2017 (Rés. # 10762)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

D'autoriser monsieur Claude Rancourt à effectuer le fauchage aux abords de certaines routes municipales en lui octroyant un taux horaire de 50 \$. Le Conseil municipal prévoit qu'environ 15 à 16 heures seront nécessaires pour faire le travail.

11. MANDAT POUR CORRECTIF - FOSSÉ DE DRAINAGE SUR L'AVENUE ROYALE (Rés. # 10763)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a effectué des travaux sur l'avenue Royale, à l'intersection de la route 360 ;

Considérant que le fossé de drainage a dû être refait afin d'assurer un drainage adéquat le long du chemin ;

Considérant que, lors de fortes pluies, il y a un surplus d'eau non négligeable venant des terres agricoles et que ce surplus d'eau risque de miner le fossé et rendre le drainage du chemin très difficile ;

Considérant les différentes démarches que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a effectuées auprès de différents entrepreneurs pour corriger la situation ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de l'entrepreneur D. Vandal Inc. afin de procéder à l'empierrement d'une partie du fossé situé le long de l'avenue Royale, près de l'intersection de la route 360 ; le tout au coût de 2 273,25 \$ plus taxes. La Municipalité devra fournir les employés et le matériel nécessaire à la signalisation durant les travaux.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

12. MANDAT POUR CORRECTIF SUR LA CASERNE DE POMPIERS  
(Rés. # 10764)

Considérant que la caserne de pompier de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps aurait besoin d'un entretien minimum afin d'assurer sa durée de vie ;

Considérant qu'une des portes de garage est extrêmement juste et qu'il arrive régulièrement des bris à l'encadrement ;

Considérant que la Municipalité regarde différentes options afin de changer un ou des camions de pompiers qui ont dépassé leur durée de vie utile ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de monsieur Mario Vandal, architecte, afin d'étudier toutes les options possibles à faire avec la caserne de pompiers, pour en assurer une utilisation adéquate à long terme. Le mandat sera donné à monsieur Vandal sur une base horaire de 85 \$. Un rapport détaillé des options possibles ainsi que des estimés budgétaires devra être déposé par monsieur Vandal.

### 13. NETTOYAGE DES REGARDS, PUISARDS ET POSTES DE POMPAGE (Rés. # 10765)

Considérant que, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, il existe des regards sanitaires, des postes de pompage, des conduites pluviales appartenant aussi au ministère des Transports du Québec ;

Considérant qu'à tous les ans, il faut effectuer un entretien pour s'assurer de leur bon rendement ;

Considérant que le Directeur général et Secrétaire-trésorier est allé en invitation de prix pour le nettoyage des regards, des puisards et des conduites du ministère des Transports du Québec et ceux de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, soient :

- 329 regards sur la route 138 ;
- 130 regards sur l'avenue Royale ;
- 1 regard d'égout sanitaire PP3 ;
- 3 postes de pompage ;
- la disposition des boues ;
- 1 atténuateur d'impact pour la route 138 ;
- 1 regard à la sortie du bassin de la station d'épuration ;

Considérant que le résultat des soumissions reçues avant le 27 juillet 2017 est le suivant :

- |                                 |                           |
|---------------------------------|---------------------------|
| - Sani-Charlevoix Inc.          | 7 890,00 \$ plus taxes ;  |
| - Provincial Environnement Inc. | 16 942,00 \$ plus taxes ; |
| - Sani-Orléans                  | 8 220,34 \$ plus taxes ;  |

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps octroie le contrat pour le nettoyage des regards, des puisards et des conduites du ministère des Transports du Québec et ceux de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à la compagnie Sani-Charlevoix Inc. au prix de 7 890,00 \$ plus taxes.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps n'acceptera pas d'ajout ou d'extra à la soumission et le travail devra être fait le plus rapidement possible. Les frais reliés aux conduites appartenant au ministère des Transports du Québec devront être facturés à celui-ci, tel que le stipule l'entente entre les parties.

### 14. RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LE MTQ (Rés. # 10766)

Considérant l'entente pour l'entretien du rang St-Léon ainsi qu'une partie du boulevard 138 déposée par le ministère des Transports du Québec ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte le renouvellement du contrat d'entretien d'hiver et d'été tel que présenté par les représentants du ministère des Transports du Québec pour l'entretien du rang St-Léon ainsi que diverses interventions sur le boulevard 138. Le montant de cette entente est d'une valeur de 46 012,84 \$, soit une augmentation de 3 %, et est d'une durée de trois (3) ans.

15. RECOMMANDATION DE PAIEMENT RETENUE FINALE  
Travaux rue Industrielle (Rés. # 10767)

Considérant la résolution # 10289, adoptée le 26 octobre 2015, qui donnait le mandat à l'entrepreneur EJD Construction Inc. pour les travaux de construction d'un nouvel accès à la zone industrielle de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que les travaux ont été réalisés et terminés en juin 2016 ;

Considérant la recommandation de paiement de la retenue finale que l'ingénieur mandaté au dossier par la Municipalité a fait parvenir ;

Considérant qu'une rencontre finale de chantier a eu lieu entre l'entrepreneur, l'ingénieur et la Municipalité afin de valider les travaux réalisés ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le paiement de la retenue finale à l'entrepreneur EJD Construction Inc. pour les travaux de construction du nouvel accès à la zone industrielle; le tout selon la recommandation de paiement que l'ingénieur a fait parvenir à la Municipalité, soit un montant de 9 629,91 \$ incluant les taxes.

16. PROCESSUS DE MÉDIATION  
Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré (Rés. # 10768)

Considérant le dossier du retrait de la Municipalité de l'Ange-Gardien de la Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré ;

Considérant toutes les démarches effectuées par les parties afin d'en arriver à une entente ;

Considérant la demande formulée à la Commission municipale du Québec afin d'arbitrer ce litige ;

Considérant que chaque Conseil municipal, partie à l'entente de la Régie Intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré, doit donner son accord au processus de médiation pour que la Commission municipale du Québec puisse aller de l'avant dans ce dossier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte le processus de médiation que la Commission municipale du Québec devra traiter dans le dossier du retrait de la Municipalité de l'Ange-Gardien de la Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré.

17. INSCRIPTION AU CONGRÈS 2017 DE LA FQM (Rés. # 10769)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

D'autoriser le Maire, monsieur Majella Pichette, à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra les 28, 29 et 30 septembre 2017 à Québec. Les frais d'inscription sont de 760 \$ plus les taxes applicables. De plus, le Conseil municipal autorise le remboursement des dépenses reliées à ce congrès sur présentation des pièces justificatives.

18. MANDAT D'INGÉNIEUR – GARAGE MUNICIPAL (Rés. # 10770)

Considérant la résolution # 10740, adoptée le 5 juin dernier, afin de faire une évaluation de la toiture du garage municipal ;

Considérant que nous devons faire une analyse structurale du bâtiment afin de nous assurer de sa résistance à différentes options proposées ;

Considérant l'offre de services que monsieur Gilles Bernard, ingénieur associé à la firme Groupe Conseil SID Inc., a fait parvenir à la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de monsieur Gilles Bernard, de la firme Groupe Conseil SID Inc., afin de valider la structure du bâtiment du garage municipal de la Municipalité et de produire un rapport. Le coût de cette phase I est de 1 850 \$ plus taxes. Si une phase II, soit des renforts structuraux sont requis, monsieur Bernard devra concevoir des plans en coordination avec l'architecte déjà mandaté par la Municipalité. Le coût de cette phase II est de 2 150 \$ plus taxes.

19. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Un communiqué du MTQ concernant des travaux de réfection du drainage sur la route 138 qui se feront jusqu'à la fin octobre. La circulation se fera à contresens et la limite de vitesse sera réduite à 60 km/h.
- Un chèque de 8 477,50 \$ du CLD pour le projet de la halte d'observation d'éoliennes et du paysage.
- Un document d'Hydro-Québec concernant le démantèlement de lignes électriques débutant en octobre 2017. Ces lignes seront enlevées du garage municipal jusqu'à Baie-Saint-Paul. À cet effet, une demande devrait leur être envoyée pour enlever les servitudes.
- Une lettre de la MRC annonçant l'entrée en vigueur du règlement # 184.2 accordant une dérogation pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial dans la ville de Ste-Anne-de-Beaupré.
- La résolution # 2017-06-171 de la MRC acceptant de verser 5 000 \$ à chaque municipalité afin de financer des projets émanant d'organismes municipaux.
- Un document de la Société d'habitation du Québec présentant le budget 2017 révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Tite-des-Caps. À cet effet, la quote-part de la Municipalité passe de 5 200 \$ à 6 700 \$.

20. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10771)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de juillet 2017 et totalisant la somme de 92 096,26 \$.

Salaires

Pér. du 02/07 au 08/07	10 595,61 \$	Pér. du 09/07 au 15/07	5 768,76 \$
Pér. du 16/07 au 22/07	5 690,36 \$	Pér. du 23/07 au 29/07	5 710,71 \$
Pér. du 30/07 au 05/08	5 825,15 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10772)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 50.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

---

M. Majella Pichette, Maire

---

Mme Sylvie Verreault, secrétaire